



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Règlement d'emprunt 2019-124

Avis public

est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, que lors de la session ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 avril 2020, le règlement d'emprunt portant le numéro 2019-124, a été adopté

Ce règlement a reçu les approbations suivantes :

- des 15 propriétaires visés par le règlement 2019-124, le 28 avril 2020;
- de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 12 juin 2020.

Ce règlement décrète une dépense et un emprunt n'excédant pas 264 109 \$ pour les demandes admissibles faites en vertu du « Programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton ».

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 12h30 à 15h30.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, ce 22 juin 2020

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe